

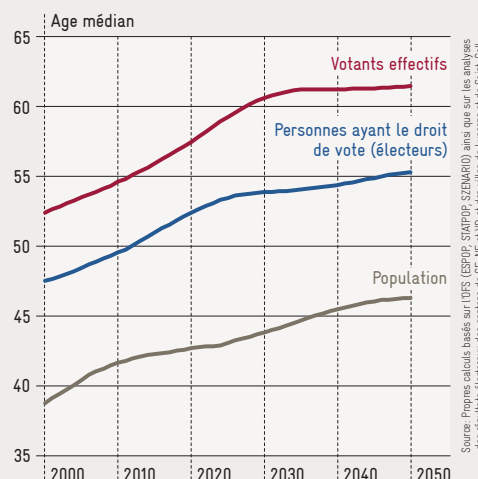
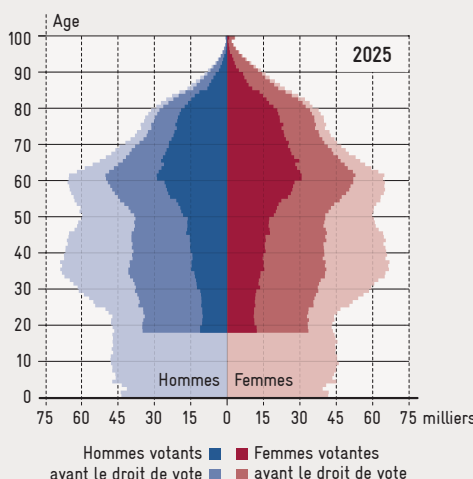
Un électorat vieillissant

Aujourd'hui, la moitié des votants a 60 ans ou plus, et est donc proche de la retraite ou l'a déjà atteinte. Cette structure démographique électorale accroît le risque d'une redistribution des ressources des jeunes vers les seniors.

Contexte

Le vieillissement de la population touche également le corps électoral. Alors que l'âge médian de la population résidente est aujourd'hui de 43 ans, celui des électeurs s'élève déjà à 53,5 ans. Les votants effectifs sont encore nettement plus âgés. En effet, les électeurs plus âgés se rendent plus souvent aux urnes que les jeunes : le taux de participation des 20-29 ans est d'environ 30 %, tandis qu'il est de plus de 60 % chez les 70-79 ans. Cela entraîne des conséquences politiques : lors de votations portant sur des projets dont les coûts et les avantages dépendent de l'âge, les générations plus âgées parviennent généralement à imposer leurs préférences.

Les votants sont nettement plus âgés que l'ensemble de la population



Les Suisses âgés de 18 ans et plus ont le droit de vote. Les personnes âgées se rendent deux fois plus souvent aux urnes que les jeunes. L'âge médian des votants dépasse ainsi de six ans celui de l'ensemble de la population.

Faits

59,6 ans

Il s'agit de l'âge médian des votants effectifs : la moitié est plus jeune, l'autre moitié plus âgée. Depuis 2000, il a augmenté de sept ans. A partir de 2035, il devrait se stabiliser entre 61 et 62 ans.

■ L'âge semble influencer de plus en plus les résultats

Les études sur l'influence de l'âge sur le comportement électoral sont rares. Un mémoire de master s'appuyant sur des enquêtes menées après les votations montre qu'entre 1984 et 2019, 25 % des votations ont donné lieu à des majorités différentes chez les 18-30 ans et chez les plus de 65 ans. Cette proportion est passée à 40 % pour la période 2020-2024. Concernant les projets de loi en question, les personnes âgées l'ont emporté dans 63 % des cas entre 1984 et 2019. Entre 2020 et 2024, leur domination a même atteint 71 %.

■ Le déséquilibre persiste

D'ici 2050, les 60-80 ans resteront la tranche d'âge qui compte le plus dans les urnes, avec 25 000 à 30 000 votants par classe d'âge. Les jeunes ne représenteront quant à eux que 11 000 à 13 000 votants par classe d'âge.

■ Un déséquilibre difficile à corriger

Le fait d'abaisser l'âge du droit de vote à 16 ans ne réduit l'âge médian que de moins de 0,5 ans. Une augmentation de dix points de pourcentage de la participation électorale des moins de 35 ans ne le réduirait que de 1,25 an, et l'octroi du droit de vote aux enfants, de 4,7 ans au maximum.

Recommandations

Il est difficile de faire baisser l'âge médian des votants. De nombreuses idées de réforme, telles que le vote obligatoire, le droit de vote des jeunes de 16 ans ou la pondération des voix en fonction de l'âge, sont discutables, voire **inacceptables sur le plan démocratique**. Les responsables politiques doivent donc composer avec la réalité d'un électorat vieillissant. Lorsqu'on envisage des réformes

dont les coûts et les avantages dépendent de l'âge, il faut réfléchir dès le départ à la répartition du pouvoir. Une autre réforme, attendue depuis longtemps, pourrait apporter une certaine amélioration : **l'adaptation de l'âge de la retraite à l'espérance de vie**. Ainsi, les électeurs resteraient plus longtemps dans la vie active, ce qui devrait influencer certaines préférences concernant l'allocation des dépenses publiques.

